



Maison achetée dans le cadre d'une SCI

Par **Silvestre Catherine**, le 17/02/2017 à 12:04

Bonjour,

Il y a 15 ans environ, mes parents ont acheté une maison via une SCI. A l'époque conseillé par leur expert comptable. On nous a fait - à mon mari et moi - signer des papiers en nous disant que cela ne nous entraînait à rien. Juste un nom. J'ai douté à l'époque et, stupidement, je n'ai pas osé refuser cette signature à mes parents. Mon frère également.

Effectivement, cette histoire, nous l'avons oublié. Mes parents payaient leur prêt maison et tout allait pour le mieux.

Et puis, mon frère a perdu son entreprise et s'est retrouvé à faire un dossier à la Banque de France. Il a du vendre ses parts de la SCI que mon mari et moi avons dû racheter pour éviter à mes parents de perdre leur maison. C'est à cet instant que nous avons pris conscience de ce qu'impliquait notre signature.

Ensuite, tout est rentré dans l'ordre, mes parents ont continué de payer. Jusqu'à l'année dernière. Un matin, j'ai reçu une mise en demeure de 5000 €. Mon père ne payait plus et n'avait rien dit ni à ma mère et encore moins à nous. Coup de massue. Nous avons réglé la dette mais avec l'impossibilité de savoir pourquoi mon père ne payait plus. Impossible de le faire parler. Les paiements ont recommencé jusqu'en septembre 2016. Là, tout a explosé. On s'est rendu compte que mon père avait contracté 3 crédits revolving, qu'il devait près de 40 000€. Nous payons depuis leur prêt de 930€ par mois. Mais nous n'avons qu'un faible revenu 2700€. C'est beaucoup trop lourd pour nous. Nos enfants (2) sont aux études. Heureusement, nous n'avons aucun crédit en cours sinon notre voiture. Nous avons été obligés de taper dans nos économies et j'ai trouvé un travail pour essayer de compenser. Nous ne savons pas quoi faire. Vendre la maison (il reste 4 ans à payer) ; continuer de payer pour eux jusqu'à la fin du prêt et vendre ; racheter le crédit ? (est-ce possible !). Si nous décidons de vendre, mes parents, acculés par les dettes devront payer un loyer. Ils n'ont droit à aucune aide (2800€ de retraite). Aujourd'hui, nous sommes obligés de payer à leur place, des amis leur apportent de la nourriture, ils ne se chauffent pas... Que pouvons-nous faire ? Nous avons pensé racheter les parts de la SCI (leurs 2 petites parts), et faire un baille. Mais est-ce que ça ne va pas augmenter nos difficultés ? devons-nous payer des impôts supplémentaires ? Mon mari et moi-même sommes entraînés dans leur chute. Nous qui avons toujours fait très attention par peur des situations financières catastrophiques de mes parents qui avaient un commerce et de mon frère. Mon mari m'en veut d'être obligé de prendre en charge un bien qu'il n'a pas voulu. Quelques personnes nous ont dit que nous avons finalement de la chance car la maison ne nous coûtera pas autant que si nous en avions acheté une de notre côté. Que finalement nous allons avoir un bien qui nous servira à notre retraite (dans 15 ans). Un apport pour autre chose. La maison est très grande mais c'est un bien atypique (maison du 17ème), pas facile à vendre. Que devons-nous faire, comment nous en sortir sans tout perdre à notre tour ?